

**DECISION N°38 -2020/CHU**  
**Portant délégation de signature à Monsieur Patrick GOYON**  
**Directeur délégué des sites Sud du CHU de La Réunion**

**Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

**Vu** les articles D.6143-33 à 35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

**Vu** l'arrêté du CNG du 27 avril 2007 nommant Monsieur Patrick GOYON, directeur adjoint au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;

**Vu** l'organigramme de l'équipe de direction du CHU de La Réunion ;

**DECIDE**

**Article 1**

Monsieur Patrick GOYON est chargé des fonctions de directeur délégué des sites Sud du CHU de La Réunion.

A ce titre, il dispose d'une délégation de signature.

**Article 2 :**

Monsieur Patrick GOYON dispose d'une délégation de signature pour les correspondances, actes et décisions relevant de la gestion opérationnelle des sites Sud du CHU (Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Louis, Saint-Joseph et Cilaos) concernant :

- L'organisation et la conduite générale des sites Sud du CHU;
- La gestion des crises (plans blancs, NRBC,...) ;
- Les conventions de partenariat en lien avec la direction de la stratégie, des coopérations et du service social pour ce qui concerne celles relatives aux sites Sud du CHU ;
- Les relations avec les usagers et contentieux, en lien avec la direction de la qualité, sécurité, gestion des risques et relations avec les usagers.
  
- Tous les actes relatifs à la prise en charge des patients en soins psychiatriques et l'ensemble des formalités afférentes, notamment les décisions prononçant l'admission des patients en soins, maintenant en soins psychiatriques sous contraintes ou prononçant la levée de telles mesures, et la réintégration en hospitalisation complète en application des articles L3212-1 à L3212-9 du code de la santé publique , **en lien avec la direction de la qualité, sécurité, gestion des risques et relations avec les usagers.**

Concernant les EHPAD :

- Gestion du cadre juridique de ces services ;
- Suivi organisationnel et fonctionnel de ces services en lien avec les autres directions

Concernant COMETE :

- Toutes les correspondances, décisions et actes liés à la gestion de COMETE

Il est amené à représenter le directeur général, notamment pour :

- La présidence de la commission des usagers des sites Sud du CHU
- La présidence du CHSCT des sites Sud du CHU

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GOYON, délégation de signature est donnée à **l'administrateur de garde au moment de l'absence de M. GOYON** selon le tableau des astreintes de Direction de site établi annuellement pour signer les actes faisant l'objet de la présente délégation (cf. article 2).

**Article 4 :**

La présente décision annule et remplace les décisions antérieures, notamment la décision n°34-2019

Monsieur Patrick GOYON réfèrera auprès du directeur général de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHU de La Réunion et publiée sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet à la direction générale et dans les directions de sites du CHU.

Fait à Saint-Paul, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le Directeur Général du CHU de La Réunion

Lionel CALENGE



**Transmission :**

**Pour notification**

- Monsieur Patrick GOYON, Directeur délégué des sites sud du CHU Sud Réunion

**Pour communication**

- Trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion

**Pour publication et affichage**

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion (publication)
- Direction générale, direction de site nord et sud du CHU (affichage)

**Pour information :**

- Equipe de direction du CHU